COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023 à 18 H 00
SALLE DES FETES – PENNE

L'an deux mille-vingt-trois, le douze décembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes, à PENNE, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL (Titulaires).
Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).
Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :
Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires).
Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET (Titulaire).
Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).
Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS. (Titulaires).
Commune de ST MARCEL CAMPES : Messieurs Alex BRIERE (Titulaire).
Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).
Commune de MOUZIEYS PANENS : Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires).
Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).
Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).
Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).
Commune de LE RIOLS :
Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).
Commune de LOUBERS :
Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).
Commune de MARNAVES :
Commune de NOAILLES : Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean- Philippe GINESTE (Titulaires).
Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Brice LAURET (Suppléant)
Commune de SALLES sur CEROU : Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire).
Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)
Commune d'AMARENS : Monsieur Patrick MONTELS (Titulaire)
Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire).
Commune de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

Pouvoirs :

Madame Sandrine LACROIX à Monsieur Philippe WOILLEZ
Monsieur Jean-Claude LAVI à Monsieur Frédéric ICHARD
Monsieur Bernard TRESSOLS à Monsieur Bernard ANDRIEU
Monsieur Bernard RIVIERE à Monsieur Alex BRIERE
Monsieur Jérémie STEIL à Madame Nathalie MULET

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Madame Nadine FILIPE (LIVERS-CAZELLES), Messieurs Serge DALMIERES (BOURNAZEL), Claude GENIEY (LOUBERS), Benoit OURLIAC (MARNAVES), Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (ST MARTIN- LAGUEPIE), Serge BESOMBES (LE RIOLS)

Monsieur Frédéric ICHARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Madame Laurence POILLERAT, Maire de PENNE pour l'accueil du conseil communautaire dans la salle des fêtes et pour l'organisation de cette journée sur sa commune en présence de Monsieur le Préfet qui a rencontré les Maires de la 4C préalablement à la réunion du conseil communautaire.

Il invite ensuite les membres du conseil communautaire à signer le compte-rendu de la réunion du lundi 20 novembre 2023 qui s'est tenue à FRAUSSEILLES, qu'ils ont préalablement reçu et dont ils ont pu prendre connaissance.

_1-12122023_- Délibération autorisant le Président à signer la convention M.S.A « Grandir en Milieu Rural ».

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Caroline BREUILLARD, Vice-Présidente en charge de l'Habitat, l'Enfance-Jeunesse et Développement de l'Action Sociale présente au conseil communautaire, le dispositif d'accompagnement de la MSA « Grandir en Milieu Rural – (GMR) » qui fait de la 4C un territoire prioritaire au regard d'une prise en compte bien spécifique de sa population rurale.

La convention présentée et relative à ce niveau dispositif, repose sur la mise en place d'un volet opérationnel, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d' actions et de projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires sur une ou plusieurs thématiques du «GMR » sur le territoire de la 4C. Il s'agit d'une convention cadre qui sera signée annuellement jusqu'en 2025.

Le présent projet de convention présentée, porte sur les actions et projets de l'année 2023.

Le conseil communautaire entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et sur proposition de Monsieur le Président,

- **Valide** la mise en œuvre de ce nouveau dispositif « Grandir en Milieu Rural » à l'échelle du territoire de la 4C,
- **Valide** le projet de la convention exposée,

- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la signature de la convention 2023.

2-12122023- DELIBERATION : GEMAPI – REALISATION D'UNE ETUDE POUR LA GESTION INTEGREE DU BASSIN DE L'AVEYRON AVAL.

Monsieur le Président expose les engagements pris par la 4C et les 5 autres EPCI concernés par l'axe Aveyron aval lors de la signature de la charte d'engagement du 13 décembre 2019.

La CC QRGA a été désignée pour assurer le pilotage de cette étude par délibération concordante de l'ensemble des EPCI concernés.

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention de partenariat entre les 6 EPCI-FP majoritaires sur le bassin versant Aveyron aval, expose les modifications de durée et de financement par le précédent avenant et présente les modifications apportées à celle-ci par un nouvel avenant, et ce, afin de permettre la transition vers l'EPAGE Aveyron aval :

1. **Durée**

Les cosignataires conviennent de modifier l'article 2 intitulé « Durée de la convention » aux conditions de l'article 10 de la convention comme suit :
L'Avenant est conclu jusqu'au 30 juin 2024 et prendra effet le jour de sa signature.
L'Avenant pourra ensuite être reconduit si besoin afin de mener l'étude jusqu'à sa finalisation.
Il pourra être mis fin à l'Avenant de manière anticipée en fonction de l'avance de la mise en œuvre de l'EPAGE Aveyron aval.

2. **Financement**

Le plafond limite de 120 000 € pour la totalité de la durée de l'étude qui a été remplacé par un plafond de 180 000 € de dépenses par l'Avenant financer de 2023 est nouvellement remplacé par le présent Avenant par un plafond de 210 000 € de dépenses.
Le surcoût généré par la prolongation de l'étude jusqu'au 30 juin 2024 représente une contribution supplémentaire des EPCI cosignataires de la convention de :

	Contribution totale des EPCI cosignataires de la convention pour la période de prolongation
CAGM	**1131.60 €**
CCQC	**225.60 €**
4C	**592.20 €**
CCQVA	**3 153 €**
CCPL	**349.80 €**
CCQRGA	**547.80 €**
TOTAL	***6 000 €***

L'Avenant pourra ensuite être reconduit si besoin afin de mener l'étude jusqu'à sa finalisation.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDENT** de valider l'Avenant 3 à la convention présentée ci-dessus.

- **DECIDENT** de solliciter l'aide des partenaires financiers de la 4C pour la réalisation de cette opération.

- **DECIDENT** d'honorer la participation financière des EPCI en accord avec la clé de répartition proposée pour la participation à l'autofinancement.

- **CHARGENT** le Président ou son représentant de signer tout acte en conséquence de la présente.
-

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Admissions en non-valeurs

3-12122023-Délibération admission en non-valeur (créances irrécouvrables) : Budget Général.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de l'état de présentation en non-valeur envoyé par le service de gestion comptable des finances publiques de Gaillac-Cadalen.

Considérant qu'il n'existe plus aucun moyen contentieux pour recevoir cette créance d'un montant global de 100.00 €, correspondant à une taxe de séjour impayée de l'exercice 2016, il est demandé au Conseil Communautaire de déclarer cette somme en non-valeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Accepte** de déclarer le montant de 100.00 € énoncé ci-dessus en non-valeur**,**
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2023 du Service Général 4 C – section de fonctionnement – article 6541.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4-12122023- Délibération admission en non-valeur (créances irrécouvrables) Budget OM.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de l'état de présentation en non-valeur envoyé par le service de gestion comptable des finances publiques de Gaillac-Cadalen.

Considérant qu'il n'existe plus aucun moyen contentieux pour recevoir cette créance d'un montant global de 547.42 € correspondant à des redevances spéciales d'ordures ménagères 2017.2018 et 2020, il est demandé au Conseil Communautaire de déclarer cette somme en non-valeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Accepte** de déclarer le montant de 547.42 € énoncé ci-dessus en non-valeur**,**
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2023 du Service OM 4 C – section de fonctionnement – article 6541.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5-12122023- Délibération admission en non-valeur (créances irrécouvrables) Budget SPANC.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de l'état de présentation en non-valeur envoyé par le service de gestion comptable des finances publiques de Gaillac-Cadalen.

Considérant qu'il n'existe plus aucun moyen contentieux pour recevoir ces créances d'un montant global de 765,00 €, correspondant à des contrôles d'assainissement non collectif, il est demandé au Conseil Communautaire de déclarer ces sommes en non-valeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Accepte** de déclarer le montant de 765,00 € énoncé ci-dessus en non-valeur**,**
- **Dit** que les crédits feront l'objet d'une décision modificative au budget 2023 du SPANC de la 4 C – section de fonctionnement – article 6541.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions portant modification des crédits des budgets 2023 – opérations de fin d'année.

6-12122023 - Délibération modification des crédits du budget SPANC(DM1).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le budget annexe du SPANC de la 4 C 2023 ;

Considérant, la liste des non valeurs transmise par le service de gestion comptable (SGC) de Gaillac Cadalen, Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux réajustements des comptes du budget annexe du SPANC de la 4 C 2023 et d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	**Diminution de crédit**	**Augmentation de crédit**	**Diminution de crédit**	**Augmentation de crédit**
D 622 Rémunérations intermédiaires, honoraires	765,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6541 Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	765,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	**765,00€**	**765,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7-12122023- Délibération modification des crédits du budget OM (DM3).

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Considérant les modifications budgétaires présentées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	548.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	**548.00 €**	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		548.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		**548.00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8-12122023- Délibération modification des crédits du budget OM (DM4). Remb Charges Personnel Budget Général 2023.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Considérant les modifications budgétaires présentées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6453 : Cotisations caisses retraite		557.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		**557.00 €**
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	557.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	**557.00 €**	

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8A-12122023- Délibération modification des crédits du budget MSAP (DM2).

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Considérant les modifications budgétaires présentées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services	1 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 500.00 €**	
D 6215 : Personnel affecté par collect		1 500.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		**1 500.00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8B-12122023- Délibération modification des crédits du budget ECOLES (DM2).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget annexe du Service Ecoles intercommunales de la 4 C 2023 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux réajustements des comptes du budget annexe du Service Ecoles Intercommunales de la 4 C 2023 et d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	**Diminution de crédit**	**Augmentation de crédit**	**Diminution de crédit**	**Augmentation de crédit**
D 6453 Cotisations caisses de retraite	0,00 €	1 059,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6454 Cotisations ASSEDIC	0,00 €	2 152,00 €	0,00 €	0,00 €
R 74751 Participations GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 211,00 €
TOTAL	**0,00€**	**3 211,00 €**	**0,00 €**	**3 211,00 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8C-12122023- Délibération Modification des crédits DM2 Budget SPANC. Opérations comptables de fin d'année 2023

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de la décision modificative N°2 du budget SPANC 2023 relative aux opérations comptables de fin d'exercice, telle qu'elle figure au tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 622 : Rem. d'intermédiaires et honor..	5 520.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**5 520.00 €**	
D 6410 : Rémunération du personnel		5 520.00 €
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés		**5 520.00 €**

Sur sa proposition et après avoir pris connaissance des modifications de crédits présentés, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Valide** la modification de crédits DM2 du budget SPANC.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8D-12122023- Délibération modification des crédits du budget VOIRIE 2023 (DM4).

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Considérant les modifications budgétaires présentées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie		7 300.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**7 300.00 €**
R 74741 : Particip. des communes du GFP		7 300.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		**7 300.00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9-12122023- Délibération portant modification des crédits du budget assainissement collectif (communes de SALLES et de NOAILLES).

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M49,

Considérant les modifications budgétaires présentées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Sous-traitance générale		720.00 €
D 61523 : Réseaux		81.69 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**801.69 €**
D 1391 : Subventions d'équipement		5 575.25 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		**5 575.25 €**
D 6811 : Dotations aux amortissements su		10 848.13 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		**10 848.13 €**
D 1681 : Autres emprunts		9 080.41 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		**9 080.41 €**
D 6618 : Intérêts des autres dettes		689.59 €
TOTAL D 66 : Charges financières		**689.59 €**
R 021 : Virement section exploitation		3 807.53 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		**3 807.53 €**
R 28175 : Install., mat. et outil. tech.		10 848.13 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		**10 848.13 €**
R 777 : Quote-part des subv. d'invt. v..		5 575.25 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		**5 575.25 €**
R 70611 : Redev. assainissement collectif		6 418.16 €
R 706121 : Redev modernisat° réseau collect		346.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		**6 764.16 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10-12122023- Délibération portant régularisation de l'amortissement passé budgétaire sur la Voirie 2022. DM N°5-2023.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Considérant les modifications budgétaires présentées concernant la régularisation de l'amortissement passé en 2022 sur le budget Voirie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Objet : Régularisation amortissement passé en 2022 sur la Voirie

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		8 429.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		**8 429.00 €**
D 281751 : Amortissement réseaux de voirie		8 429.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		**8 429.00 €**
R 021 : Virement de la section de fonct		8 429.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		**8 429.00 €**
R 7811 : Reprises sur amort.des immos		8 429.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		**8 429.00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11-12122023- Délibération portant modification des crédits du budget principal DM3-2023-50520.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Considérant les modifications budgétaires présentées concernant les opérations financières de fin d'année entre le budget principal et les budgets annexes et l'opération d'investissement 2188-50

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité	7 370.70 €	
D 62878 : Remb. autres organismes	18 384.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**25 754.70 €**	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	37 090.30 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	**37 090.30 €**	
D 2188-50 : ACQUISITION MATERIEL 4C		1 570.00 €
D 2188-53 : CENTRE DE LOISIRS PAYS CORDAIS	1 570.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**1 570.00 €**	**1 570.00 €**
D 657363 : A caractère administratif		62 845.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		**62 845.00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information calendrier PLUi : Sylvie GRAVIER rappelle au conseil communautaire que la réunion d'arrêt du PLUi se tiendra le 9 janvier 2024, à 18 Heures au Théâtre du Colombier.

Compétence Enfance-Jeunesse : Caroline BREUILLARD Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse souhaite avoir l'aval du conseil communautaire pour continuer à étudier le dossier de mise en place d'un système de garderie multi-sites et sur le volet « Famille ».
Elle précise que la première approche de ce dossier va faire l'objet d'un travail de la commission enfance-jeunesse. Un document de présentation synthétique du projet fera l'objet d'un exposé lors d'un prochain conseil communautaire.
Accord du conseil communautaire pour la continuité de ce travail.

TAD : Sylvie GRAVIER informe le conseil communautaire de la mise en route du nouveau TAD à compter du 1er janvier 2024, consécutivement à la signature de la nouvelle convention avec la Région.

Composteurs-Sacs orange : A la demande Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER précise que dans le cadre des nouvelles consignes de tri et de la mise en place du tri des bio-déchets, des permanences pour le retrait des composteurs se tiendront aux ateliers techniques en début d'année.
En ce qui concerne la distribution des sacs orange, le service de développement durable informera les habitants concernées (qui n'ont pas la possibilité de composter/pas de jardin) des lieux de distribution des sacs orange en début d'année.

Récupérateurs d'eau : Le PETR travaille sur le projet d'achat de récupérateurs d'eau à l'échelle des 5 communautés de communes. Projet qui devrait être concrétisé en 2024.

Prochaine réunion du conseil communautaire : le Mardi 30 janvier 2024, à LIVERS-CAZELLES.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 H 30.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance	Le Président,
Frédéric ICHARD	Bernard ANDRIEU